

Une ville durable est une ville qui accueille le social, le végétal et l'animal... Si l'intégration dans la ville de la nature végétale (et minérale) est déjà bien assise dans les politiques urbaines de Longueuil, celle de l'animal ne semble faire l'objet de peu de prise de conscience, du moins à la lecture du 'Le Guide espace citoyen Longueuil' magazine d'information municipale de juillet dernier dans lequel l'animal de compagnie - réparti dans 23% des ménages québécois – est rangé sous la rubrique : Nuisances p. 49 du document. Du moins si l'on en juge par le Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux de la ville de Longueuil.

Appréhender la question de l'homme et de l'animal en milieu urbain consiste notamment à porter une attention particulière à la qualité de la vie urbaine. Cela signifie assurer la santé publique des populations, la sécurité publique, la propreté et faire régner une certaine « paix sociale », rechercher l'harmonie en faisant cohabiter les uns et les autres au sein de la cité. Cela est un véritable enjeu politique, ne serait-ce que par l'omniprésence même d'une population animale de plus en plus nombreuse et diversifiée. L'animal est le grand oublié de vos politiques urbaines.

Il est important de vous dire que vivre avec un animal transforme toute personne par le simple fait, bien anodin en apparence, de devoir le sortir, le promener (pour un chien) donc choisir un endroit, d'apprendre à connaître son quartier et y rencontrer d'autres propriétaires. L'animal est entré en force dans le groupe familial urbain d'aujourd'hui. Il joue un rôle important dans l'équilibre affectif, physique, social... de la cellule familiale. C'est un être à nos côtés, un élément de notre famille... C'est un 'animal qui vit habituellement auprès de l'homme pour l'aider ou le distraire, et dont l'espèce est, depuis longtemps apprivoisée' (Cf. Règlement CO-2008-523).

À date, Longueuil croit avoir résolu techniquement les problèmes des nuisances (déjections canines, aboiement, divagation) en adoptant des textes coercitifs, en donnant des amendes aux propriétaires inciviques ou en refusant tous les espaces verts aux chiens. Il semble qu'aucun élu n'ait poussé plus loin la réflexion, à savoir quelle pourrait être l'intégration des animaux de compagnie dans la ville. Or, dans certaines villes européennes ou dans les collectivités locales britanniques - qui offrent des services spécifiques et une fonction de responsable des affaires animales (Dog Welfare Officer) - la qualité de vie des gens – propriétaires et non propriétaires – a été complètement modifiée et améliorée lorsqu'a été adoptée une politique municipale de l'animal. Ce que nous apprennent les jurisprudences et les meilleures pratiques dans le monde, c'est que les outils juridiques de contrôle et les réponses techniques d'interdiction ne suffisent pas pour gérer correctement la présence animale en ville. Il importe de bien connaître les animaux et de comprendre le sens qu'ils prennent pour les citoyens et pour la société. Et c'est ce que nous apprennent également, les jurisprudences et les meilleures pratiques dans le monde : inclure l'animal dans la ville apporte de nombreux bienfaits et diminue les désagréments quand la solution est pensée en multidisciplinarité.

À l'heure où l'offre de services animaliers est inadéquate dans la ville de Longueuil, où on parle de fermeture de parc (Cf. Parc de la Cité) et d'accès financièrement contingenté de parcs à chiens dans des villes voisines, où le nombre d'abandons d'animaux de compagnie est alarmant, où le nombre de morsures frôle les 45 000/an, le moment est venu de réfléchir plus globalement à la présence de l'animal en ville et à la manière dont la ville de Longueuil répond aux besoins de ses citoyens.

Le rôle de la ville de Longueuil s'avère déterminant dans la mesure où vous pourriez assumer délibérément la présence des animaux et ainsi seconder les propriétaires et les non-propriétaires dans leurs responsabilités.

Par conséquent, il y a nécessité d'adopter une politique de gestion de l'animal dans la ville de Longueuil qui embrasse la totalité de la problématique.

Pourquoi?

Pour répondre aux besoins des citoyens qu'ils soient propriétaires ou pas d'animaux de compagnie, parce que le phénomène des animaux de compagnie n'est pas pour décroître (il va bien falloir y réfléchir), pour permettre une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers et accroître la responsabilité des maîtres, pour sensibiliser les enfants aux animaux de compagnie, à leur comportement, pour prévenir les actes de cruauté envers les animaux, pour économiser, pour créer des emplois....

Le renforcement des mesures existantes quant au bien-être des animaux de compagnie fait partie des priorités gouvernementales.

La ville de Longueuil pourrait être la ville qui propose des mesures inédites d'ouverture et des initiatives originales quant au bien-être et à l'intégration des animaux dans les services rendus aux citoyens et ainsi développer une véritable approche citoyenne de l'animal de compagnie.

C'est pourquoi, je vous demande la tenue d'une consultation publique sur : quelle présence animale souhaitons-nous pour la ville de Longueuil? De quelle politique animale la ville veut-elle se doter?

Pour une réflexion urbaine sur la présence de l'animal dans la ville de Longueuil

Mémoire présenté à l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Longueuil
24 Août 2010

Par Sandra Friedrich

Résidente de Greenfield Park

Auteure du blog <http://sandraetlechien.com/>

Organisatrice de groupes de canicross sur la rive-sud-Montréal-Basses Laurentides, dans ce cadre la ville de Longueuil a été particulièrement mise en évidence dans les médias (Salut Bonjour, Radio-Canada...)

Contexte :

La présence dans la ville d'animaux domestiques, commensaux et sauvages est de plus en plus massive. Il en découle de nombreux bienfaits ... mais aussi des désagréments. Ici, tout le monde pense en priorité aux déjections canines. Mais ce n'est qu'un des multiples problèmes que pose la présence animale dans la ville : dangerosité de certains chiens, hurlements nocturnes des chats en chaleur, la ré-introduction de la poule (<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/28/006-poules-Montreal-Crapaud.shtml>) etc.

L'animal de compagnie domestique a pris un développement considérable en ville ces dernières décennies. Le chien et le chat sont les compagnons les plus expressifs, mais à côté, on note l'existence des oiseaux de volière et des poissons d'aquarium.... L'animal est entré en force dans le groupe familial urbain d'aujourd'hui. Il joue un rôle important dans l'équilibre affectif de la cellule familiale. L'origine de ce développement est liée au besoin de l'individu qui se sent de plus en plus seul et à une demande très forte de la part des enfants. Le chien et le chat sont des animaux qui peuvent se prévaloir d'un 'statut de parenté intime' au sein de la cellule familiale. Ils tiennent une place réelle spatiale, alimentaire, affective, sociale, politique, économique. L'animal de compagnie correspond à un besoin d'appartenance communautaire au-delà des divers phénomènes de mode. Il est source de valorisation, il est facteur d'activités physiques et relationnelles, il représente un équilibre médico-psycho-social pour les propriétaires.

L'animal domestique est un facteur positif dans la vie urbaine : l'animal fait société tant il permet la permanence ou le rétablissement de passerelles sociales. L'animal est un agent de bien-être physique entraînant les personnes sédentaires à marcher. L'animal est un agent d'éducation en sensibilisant les enfants à ses comportements. Le succès des séances d'éducation canine, la demande croissante de médicalisation des animaux domestiques et l'explosion du marché de l'alimentation animale témoignent d'un intérêt croissant pour l'animal.

Néanmoins, nous assistons simultanément à la multiplication des nuisances, abandons, situations insécurisantes... L'animal est un être vivant qui, pour s'insérer dans la vie d'une famille et dans la ville, doit avoir aussi une éducation. L'animal a des besoins qui souvent ne peuvent être répondus car l'espace urbain ne le permet pas. Par exemple, une bonne

gestion de la place de l'animal en ville suppose que la collectivité considère, a minima, la promenade avec son chien comme un des usages courant sur l'espace public. Dès lors, cette promenade, qui peut générer des nuisances, doit être organisée afin que qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Autre exemple, la problématique des chats sans domicile fixe (Cf. Côte-Saint-Luc et son le conseiller municipal Mike Cohen, fervent défenseur du programme *Trap-neuter-return* (qui peut se traduire par: capture-stérilisation-renvoi dans l'habitat).

Alors que le statut de l'animal familial ne cesse d'évoluer, cela ne se reflète pas dans les textes réglementaires locaux. Un élément qui permet d'apprécier l'absence de réflexion quant à la place des animaux de compagnie en ville est, entre autre, l'absence d'offre de parcs à chiens sur le territoire de la ville de Longueuil. Ainsi, le règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux de la ville de Longueuil indique : « Constitue une nuisance le fait qu'un chien se trouve dans une place publique, un parc, un terrain de jeux, une piste cyclable sauf pour la traverser, un marché public, un espace de verdure, sur le terrain d'une école, dans un édifice public, une bibliothèque, une piscine, un aréna, un centre hospitalier, un édifice gouvernemental ou municipal ou tout autre endroit du même genre ».

Où peut-il aller? Forcer les propriétaires de chiens à tenir leur animal en laisse sur ses trottoirs brûlants de cet été c'est de la cruauté.

Et comment dans ces conditions donner une chance aux propriétaires de faire connaître leur animal et de sensibiliser les autres si le chien ne doit pas être montré. Cela va à l'encontre d'une véritable approche citoyenne de l'animal de compagnie.

Lorsqu'on interroge les propriétaires de chiens sur leurs besoins, ils veulent pouvoir se promener avec leur chien en laissant leur animal s'ébattre en liberté afin que celui-ci puisse se défouler naturellement. L'Académie de médecine vétérinaire du Québec (AMVQ) seconde ce besoin et a pris publiquement position. Actuellement, la Ville de Longueuil formée des arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil et qui compte 389 938 habitants met à la disposition des citoyens trois aires d'exercices pour chiens, identifiées par signalisation, où la laisse n'est pas obligatoire :

- 1/ le lot P-45 en front du chemin Du Tremblay
- 2/ le réservoir Julien-Lord
- 3/ les abords du boulevard Vauquelin à la hauteur de la rue du R-100.

Et, à condition que le chien soit gardé en laisse, sont également accessibles le jardin du métro, l'espace de verdure en front du chemin Du Tremblay et le Parc de la Cité. C'est nettement insuffisant, ces espaces sont inaccessibles pour des milliers de résidents extérieurs aux arrondissements de Longueuil et Saint-Hubert.

Cela fait des années que les propriétaires de chiens – notamment de Greenfield Park – demandent qu'on réponde à leurs besoins et qu'ils plaident qu'on reconnaisse que le chien n'est pas une machine. Vu les fins de non recevoir que plusieurs d'entre eux ont reçues, il est grand temps de lancer une réflexion plus générale sur la place de l'animal dans l'espace urbain. Car, l'argument 'on n'a pas d'espaces' n'est pas recevable si l'on met en application une vision urbaine de la vie et de la place des animaux domestiques en ville.

Enjeux

L'évolution des modes de vie sur les 50 dernières années a modifié le rapport que nous entretenons à l'animal. L'animal domestique est membre à part entière d'une famille. C'est une évolution indéniable, incontournable qui prend de plus en plus d'ampleur. Alors que les animaux sont omniprésents dans l'espace urbain, la question de la place que l'on entend leur offrir n'a pas encore été véritablement posée. Faut-il donner plus d'espace aux chiens (ils ont besoin de courir...) ? Faut-il favoriser les espaces (et les transports) mixtes hommes - animaux ou doit-on au contraire aller vers plus de séparation ? Ne faudrait-il pas mieux informer les usagers des conditions d'accès des animaux aux différents espaces de la ville ?

La question n'en est pas qu'une d'espaces protégés de la circulation automobile. Elle est aussi d'offrir aux propriétaires de chiens entre autres, mais la problématique est similaire quoique différente pour les propriétaires de chats, un service qui rencontrera leurs besoins ET aussi les besoins de la communauté. La question est de voir comment mieux insérer l'animal dans la ville, car l'animal de compagnie et de loisirs est utile aux citoyens. Il ne s'agit ni de leur interdire sa présence, ni de leur en imposer les contraintes. L'animal n'est pas seulement un mobilier dans nos vies mais un rappel existentiel et fondamental de notre appartenance à LA communauté du vivant à laquelle nous appartenons de plein droit et de plein devoir.

Faciliter la relation au vivant est « un élément constitutif de la qualité de vie en milieu urbain. La présence de l'animal contribue sans nul doute à l'élaboration d'un projet durable de prise en compte des attentes du citoyen. Chiens, chats mais aussi oiseaux, rongeurs ou tout autre représentant de la faune autochtone participent à l'humanité de l'espace public»¹, nous proposons qu'une réflexion globale sur la présence des animaux de compagnie dans l'espace urbain de la ville de Longueuil soit tenue.

Se poser la question du bien-vivre ensemble, c'est une question politique.

Objectif

Pour faciliter la présence de l'animal dans la ville, pour permettre une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers et accroître la responsabilité des maîtres, la ville de Longueuil doit développer des initiatives originales pour intégrer les animaux de compagnie dans les services qu'elle rend à ses citoyens et ainsi développer une véritable approche citoyenne de l'animal de compagnie

Proposition

Tenir une réflexion commune en partenariat avec les Ordres professionnels concernés et en multidisciplinarité - juristes, architectes urbains, vétérinaires, urbaniste, paysagistes, conseillers en communication, représentants de la SPA, SPCA, du monde des sports

¹ La Lettre des Villes de l'Afirc, décembre 2008

canins, des professionnels-commerçants en règle avec les réglementations, des commissions scolaires, les pouvoirs publics avec les représentants citoyens non propriétaires et propriétaires de chiens associés ou non à une association de propriétaires de parcs à chiens (car il n'y a pas tant de parcs à chiens donc si on exigeait que ce ne soit que ces derniers qui puissent siéger sur cette table de concertation, la voix des principaux intéressés ne serait pas entendue) – qui, ensembles, auraient mandat d'offrir à la grande ville de Longueuil des recommandations sur comment insérer l'animal de compagnie dans la vie urbaine.

Conjuguer le respect des autres et de l'espace public avec le plaisir de vivre en compagnie d'un chien, d'un animal en ville, c'est possible. Un survol rapide de ce qui se passe ailleurs (Europe entre autre), nous autorise à penser ce que pourraient être les avantages pour la grande ville de Longueuil d'entreprendre cette réflexion :

1. En faisant un état des lieux de la situation : l'animal en chiffres à l'échelon de l'agglomération : quelle est la taille de la population des animaux de compagnie dans le grand Longueuil; ceci dans un objectif de prise de conscience de l'ampleur de la problématique et non dans un but de contrôle (Cf. Article 3 du Règlement CO-2008-523)
2. En amendant le règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux, la ville de Longueuil se positionnerait délibérément pour le bien-être animal (*animal welfare*) au détriment d'un discours prônant le contrôle des animaux. Ce règlement manque de réelle efficacité, pour preuve les propriétaires rebelles. Il faut l'amender et l'inscrire dans une politique plus globale d'insertion de l'animal en milieu urbain. La ville de Longueuil, en maintenant ce texte restrictif et cruel, ne répond pas aux besoins primaires des animaux et de leurs propriétaires : courir, socialiser dans des parcs... En adoptant un règlement englobant le bien-être animal, Longueuil suivrait les traces des Nations Unies qui sont entrain de réfléchir à une Déclaration Universelle pour le bien-être animal.
3. En améliorant les mesures réglementaires : pour permettre de retrouver beaucoup plus facilement un animal perdu ou errant et limiter les trafics d'animaux, faire identifier son animal (médaille entre autre). Il s'agit d'une contrainte financière pour un propriétaire qui peut être perçue comme une nouvelle volonté de contrôle administratif, accompagnée d'explications sur la mise en place de ces mesures. Ainsi la verbalisation ultérieure serait mieux comprise.
4. En créant des emplois : emmener les personnes âgées au parc à chien dans des navettes, sensibiliser les enfants au langage canin afin de prévenir les accidents avec de nouveaux métiers : animateurs urbains canins... Un chien bien éduqué peut se comporter très bien dans la ville et respecter de nombreuses règles de sociabilité (cf. chiens visiteurs dans les hôpitaux, chiens guides pour les aveugles...) Pourquoi ne pas faire des démonstrations d'éducation canine sur l'espace public pour sensibiliser les maîtres et les non-maîtres.
5. En créant de nouveaux services : pour rattraper le retard comparativement à d'autres pays et provinces en ce qui concerne la responsabilisation des propriétaires d'animaux de compagnie et pour faire baisser le nombre d'euthanasies et de morsures, mieux informer les futurs propriétaires sur les contraintes qu'impose l'acquisition d'un animal et sur les avantages et

- inconvénients des différentes espèces et races animales, offrir des séances d'éducation canine et de médiation auprès des jeunes, créer des outils, tels des modules interactifs en priorité destiné aux enfants des écoles primaires pour les sensibiliser aux comportements des animaux
6. En facilitant la vie urbaine locale et événementielle : en lançant des événements d'envergure : la fête des animaux (une journée pour eux/an), la semaine 'apprendre le comportement du chien, du chat...', tenir des colloques internationaux « chiens et ville » ... s'enrichir de la tenue de salons : d'équipements, pour professionnels... en créant des journées canisportives
 7. En offrant de nouvelles pistes pour promouvoir le civisme : pour rendre propre l'espace urbain, des agents de la collectivité spécialement formés pourraient être mobilisés pour mener des actions de médiation auprès des propriétaires de chiens dans les parcs. La collectivité entre ainsi dans une logique de renforcement du lien social avec les usagers. Pour cela, la médiation doit être préparée et les médiateurs formés pour que le dispositif soit pérenne
 8. En générant des retombées financières : Devenir 'ville amie des animaux' est une étiquette suffisamment remarquable pour attirer de nouveaux résidents. L'intérêt du citoyen pour l'animal de compagnie et de loisirs conduit à développer une activité économique importante. Pensons simplement à l'ensemble des activités (vente d'animaux, vente d'aliments, spectacle avec présence d'animaux, assurance.....), ça représente un chiffre d'affaires considérable
 9. En inventant un nouveau mobilier urbain : créer des parcs à chien avec des modules de jeux, localiser les distributeurs de sacs poubelles dans les endroits les plus pratiques, veiller à ce que ceux-ci soient toujours approvisionnés ; vérifier que la densité de poubelles dans les rues soit cohérente, « revisiter » les grands projets d'aménagement en intégrant l'animal : par exemple, rendre visible et observable la présence de certaines espèces animalières (mouffette, raton laveur, oiseaux, écureuils...), faire en sorte que la promenade accompagnée par son chien soit possible sans danger et nuisance
 10. En tenant une réflexion sur 'les races dites dangereuses' : Avant d'interdire, comprendre et pour prévenir les morsures, l'AMVQ préconise une sélection basée non pas uniquement sur des caractéristiques physiques, mais aussi sur l'équilibre psychologique de la bête (juin 2010)

Et ainsi élargir la réflexion ébauchée par le groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, présidé par M. Geoffrey Kelley, député de Jacques-Cartier. Rappelons que le mandat de ce groupe, créé en février 2009 par le ministre Laurent Lessard, consistait à renforcer les mesures existantes à l'égard du bien-être des animaux de compagnie et à mettre en place une stratégie concertée engageant les différentes parties intéressées, en fonction de leurs missions respectives.

SOURCES

Blogue de la relation à l'animal – Québec
<http://sandraetlechien.com/>

Sondage sur le nombre de morsures au Québec
<http://www.amvq.qc.ca/>

Réalisé par Léger Marketing pour le compte de l'AMVQ (Association des médecins vétérinaires du Québec) avec le support de CDMV inc. et Hill's Pet Nutrition Canada inc. Dans l'ensemble, 1 051 personnes ont été interrogées entre le 14 et le 16 juin 2010.

Guide d'implantation des parcs à chiens
<http://www.amvq.qc.ca/f?p=105:99:0::NO::P99 IM:204>
Académie de médecine vétérinaire du Québec

Dossier : Droit des animaux mettre fin à la cruauté Décembre 2008 / Vol. 40 no 12
www.barreau.qc.ca/journal/
Barreau du Québec

Groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Les rencontres Animal et Société
<http://www.animaletsociete.fr/>
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche -France

L'animal fait société La Lettre des Villes de l'Afirc
<http://www.afiracservices.com/>
AFIRAC - Conseil – évaluation auprès des collectivités locales -France

Pour une nouvelle culture de l'animal en ville
<http://www.istav.net/documentation/cultureanimalville.htm>
Institut spécialisé dans la gestion des animaux en ville - France

Rapport de mission de Jean-Michel Michaux, Conseiller de Paris, Docteur Vétérinaire
<http://www.istav.net/documentation/animalcitadin.htm>
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche -France - Mai 1995

Les relations homme-animal en milieu urbain
<http://www.millenaire3.com>
Direction de la Prospective et du Dialogue Public – Lyon - France

L.R.Q., chapitre P-42
Loi sur la protection sanitaire des animaux - Québec

Règlement CO-2008-523 sur le contrôle des animaux
Règlement no. 663-01amendant le règlement concernant les chiens et les chats
Ville de Longueuil